



Stratégie départementale de développement des usages numériques de l'Eure 2022 - 2025

Mai 2022
Version Finale

TACTIS



43 rue des Meuniers
94300 Vincennes - France



+33.1.49.57.05.05



contact@tactis.fr

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	4
2. Contexte et démarche de la Stratégie Départementale des Usages Numériques de l'Eure	5
2.1. Le numérique comme vecteur de la transformation des territoires	6
2.2. Une SDUN rédigée en concertation avec les acteurs du territoire.	6
2.3. Les travaux de concertation ont permis de définir trois défis principaux pour le territoire de l'Eure auxquels le numérique peut apporter des réponses	8
2.4. Une réflexion stratégique qui s'inscrit en cohérence des plans nationaux et européens de développement du numérique	13
2.5. La SDUN de l'Eure s'inscrit en cohérence avec les documents de prospective stratégique régionaux et départementaux	13
2.6. Un programme d'innovations territoriales s'inscrivant dans un cadre éthique partagé par tous les acteurs.	14
3. Pour porter ce projet transverse, mettre en place une Agence du numérique dans l'Eure	16
3.1. Le périmètre d'intervention de l'agence	16
3.2. Le statut juridique de l'Agence Numérique de l'Eure en Normandie	18
3.2.1. La nécessité de penser un nouveau cadre juridique	18
3.2.2. Les forces et faiblesses des différentes structures possibles	19
3.2.3. Le cadre juridique à privilégier	20
4. La création d'un centre de ressources pour le numérique dans l'Eure	21
4.1. Proposer un socle technique à partir de ressources techniques numériques pour outiller les collectivités	22
4.2. Créer une centrale d'achats pour faciliter l'achat d'innovations numériques	23
4.3. Mettre en place une animation territoriale en cohérence avec la centrale d'achats	25
5. Des orientations stratégiques pour le développement du numérique dans l'Eure	28
5.1. Citoyens et territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous	29
5.2. Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société	30

5.3. Performance et résilience : développer durablement le territoire	32
6. Modélisation économique sur les 4 actions prioritaires de la SDUN	33
6.1. Les actions prioritaires du SMO ENN s'inscrivant dans la SDUN.	33
6.2. Appétence des différents profils de collectivités locales pour chaque action	35
6.3. Financement des différentes actions	36
7. Les principes de mise en oeuvre de la stratégie numérique de l'Eure	37
7.1. Une gouvernance de la stratégie numérique de l'Eure	37
7.2. L'échelon de pilotage et de coordination	38
7.3. Les échelons opérationnels proposés, en appui du pilotage	39
7.3.1. Les décisions du Comité de pilotage seront éclairées par un Comité d'experts	39
7.3.2. Un Comité des usagers pourra être mis en place afin d'évaluer les actions de la feuille de route numérique	39
7.4. Un dispositif d'évaluation et de suivi	40
7.5. Une évolution nécessaire de la mobilisation des ressources humaines au sein du SMO	40
8. Annexes	42
8.1. Architecture des livrables	42
8.2. Un site Internet dédié à la diffusion des travaux réalisés	43
8.3. Base documentaire	49

1. Préambule

Le numérique transforme en profondeur les habitudes, modes de vie, modes de faire, d'apprendre, de communiquer, en particulier dans les relations entre les individus et les organisations. Les territoires et les collectivités sont directement concernés par ces transformations.

Dans ce contexte général, le territoire de l'Eure doit relever des défis spécifiques : la ruralité, l'inclusion des personnes et des territoires, l'accompagnement aux usages, la transformation des collectivités.

Défini dans ses statuts, le syndicat peut exercer toute activité étant le complément normal de ses compétences. Ainsi, le présent document, constitue la **Stratégie départementale des Usages Numériques (SDUN) de l'Eure**, dont l'ambition est d'adapter son déploiement d'infrastructures à très haut débit pour répondre aux besoins futurs et garantir **un meilleur accès à l'offre de services numériques sur le territoire** en mettant en place des ressources mutualisées, publiques et privées.

Cette stratégie repose sur plusieurs principes :

- Définir un cadre de réflexion prospectif et évolutif du développement du numérique sur le territoire pour construire de nouveaux services d'intérêt général ;
- Construire une gouvernance collective et multipartenariale orientée vers le développement de multiples projets à différentes échelles ;
- Adapter son plan de déploiement d'infrastructures à très haut-débit ;
- Proposer des projets adaptés au territoire, ambitieux et innovants, en mettant au centre les logiques centrées sur l'utilisateur.

2. Contexte et démarche de la Stratégie Départementale des Usages Numériques de l'Eure

Dans la continuité du plan d'aménagement numérique départemental visant à généraliser le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire à horizon 2025, **le SMO Eure Normandie Numérique a engagé une réflexion sur le développement de nouveaux usages du numérique**, à travers l'élaboration d'une Stratégie Départementale des Usages Numériques (SDUN) de l'Eure. Cette étude a pour objectif de valoriser le réseau fibre optique déployé par Eure Normandie Numérique en identifiant les besoins innovants et émergents auxquels ce réseau permet de répondre, et d'adapter en conséquence l'infrastructure en fonction des besoins identifiés

D'ici 2025, le réseau d'initiative publique va permettre de rendre éligible l'ensemble des logements, entreprises et administrations au Très Haut Débit

Sur la période 2016-2021, le SMO a souhaité que soit apportée une solution à une majorité des logements pour leur permettre d'accéder à un haut débit de qualité (débit >8Mbit/s) et que la majeure partie du déploiement soit assurée en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Le SMO a confié à Axione l'exploitation et la commercialisation du réseau. Le délégataire créé et abonde pour un montant total d'1M€ pour la durée de la convention de délégation de service public, un **fonds de soutien au développement des services et usages du numérique**. Il doit permettre de proposer des actions de développement des services et des usages du numérique.

Le réseau en construction est un investissement essentiel pour favoriser le développement économique, maintenir le lien social, réduire la fracture numérique, renforcer l'attractivité des zones rurales et améliorer la qualité de vie des Eurois. D'ici 2025, ce sont 246 000 foyers et entreprises euroises qui auront accès à la fibre optique à l'abonné (FttH) permettant une couverture universelle des Eurois en très haut débit, pour un investissement de plusieurs millions d'euros sur l'ensemble de la période. Ces investissements sont pilotés et contrôlés par le SMO Eure Normandie Numérique.

Cette infrastructure constitue un socle essentiel pour concevoir de nouveaux services à destination des usagers, des entreprises et des collectivités.

La politique de développement des usages numériques est en synergie avec cette politique d'aménagement numérique pilotée par le SMO. Dans cette perspective, l'objectif de la SDUN consiste à accélérer et de maximiser les opportunités d'innovation liées à la transformation numérique du territoire.

2.1. Le numérique comme vecteur de la transformation des territoires

Le numérique offre de nouvelles opportunités d'amélioration de la qualité de vie des populations de l'Eure: se déplacer, s'alimenter, créer, travailler, etc. Il vient interroger les rapports humains, les rapports au temps et à l'espace. **La crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 a accéléré et conforté la place des outils numériques dans nos sociétés.** Cette crise a ainsi modifié significativement la perception et l'acceptabilité de certains usages numériques et mis en lumière le caractère aigu de la fracture numérique, qui est à la fois générationnelle, sociale et territoriale.

Dans ce contexte, Eure Normandie Numérique considère le numérique comme fondamental pour l'avenir. Il souhaite capitaliser sur les savoir-faire et les retours d'expérience au sein du territoire, et impulser une dynamique d'innovations concrètes auprès des acteurs locaux, dans un principe de subsidiarité.

Le présent document constitue un premier niveau de cadrage de cette vision.

2.2. Une SDUN rédigée en concertation avec les acteurs du territoire.

Une SDUN rédigée en concertation avec les acteurs du territoire



La SDUN a été élaborée dans une logique de co-construction avec les acteurs du territoire.

- **Des questionnaires**, diffusés entre mai 2021 et juillet 2021, auprès de plus d'acteurs publics et privés¹ ont permis de dresser un état des lieux des usages du numérique, de remonter des besoins et d'identifier les thématiques prioritaires à adresser.

¹ Communes, EPCI, syndicats d'énergie, d'eau, ..., entreprises.

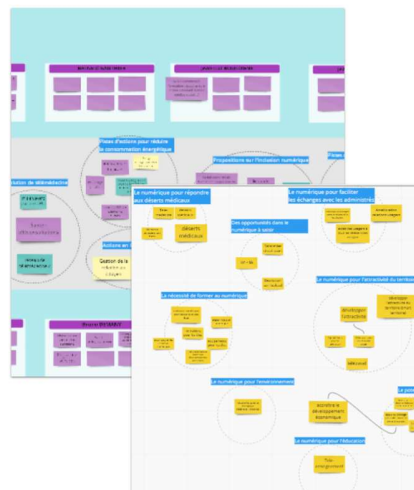
- Organisés en juin et juillet 2021, **des ateliers** ont réuni des élus, DSI et chargés de mission des EPCI afin d'échanger sur les besoins des territoires et préfigurer les projets envisageables.
- En novembre 2021, un atelier en présentiel avec les EPCI a été organisé, il a permis de tester les axes de la SDUN tels que préfigurés et les premiers projets proposés.
- En novembre 2021, un atelier interne a permis de rassembler les agents du SMO pour échanger sur l'évolution du syndicat et les nouveaux services qu'il va proposer à ses adhérents

Les besoins identifiés et mis en avant par les acteurs du territoire lors des ateliers, à prendre en compte dans le cadre de la stratégie de Territoire intelligent

7



Une trentaine de participants et une quinzaine de structures représentées



Les sessions de travail collaboratif ont été réalisées en ligne en juin et juillet 2021

Synthèse des contributions de l'atelier

Projets identifiés lors des échanges

Socle d'innovation	Mettre en place un centre de ressources d'innovation
Citoyens et territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous	Formation des élus et des agents Accompagner dans les démarches administratives
Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société	Proposer des solutions d'hébergement pour les collectivités Proposer des services aux collectivités autour des équipements et de la protection des données Wifi territorial
Performance et résilience : développer durablement le territoire	Proposer une gestion technique des bâtiments Mise en place d'un réseau LoRa

"Il y a un besoin criant de formation au numérique pour les élus et les agents des petites communes"

"Les projets d'inclusion numérique ne doivent pas se limiter aux seniors"

"Il faut aussi accompagner la transformation numérique des PME"

"Les collectivités ont besoin d'ingénierie de projet et d'ingénierie financière"

"La sobriété énergétique est une priorité pour les territoires"

Les conclusions de l'atelier en présence

2.3. Les travaux de concertation ont permis de définir trois défis principaux pour le territoire de l'Eure auxquels le numérique peut apporter des réponses

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la SDUN² a permis d'identifier les priorités en matière de développement du numérique, en construisant une approche permettant de répondre aux enjeux suivants :

- **Réduire les fractures entre les territoires** : malgré une répartition équilibrée de petites et moyennes villes, le caractère rural de l'Eure engendre un accès difficile à certains services. En effet, pour la quasi-totalité des services aux habitants (commerces, services marchands, services sociaux, d'éducation et de santé, équipements culturels ou sportifs), le nombre d'équipements rapporté à la population est inférieur à la moyenne nationale³. La situation est particulièrement sensible pour les services de santé, l'Eure étant le département comptant le moins de médecins, toutes spécialités confondues, par habitants de France⁴. Cette rareté est appelée à s'accroître avec les départs en retraite alors que, dans le même temps, le vieillissement de la population se traduit par une augmentation des besoins en accès aux soins. Les actions de télémédecine, dont certaines sont portées par le Département de l'Eure, sont encore à leurs débuts. En ce qui concerne les opérateurs sociaux, d'accompagnement vers l'emploi ou d'accès aux droits⁵, le schéma départemental de l'accessibilité des services au public met en lumière de nombreuses initiatives visant à rapprocher les services des citoyens ; ces initiatives manquent toutefois de lisibilité et de visibilité, tant auprès des usagers que de leurs accompagnants.
- **Inclure les personnes** : La formation massive des habitants de l'Eure au numérique constituera ainsi l'un des défis de la décennie. L'absence de maîtrise des outils numériques est un facteur potentiel d'exclusion des citoyens : 40% des Français se disent inquiets à l'idée de réaliser leurs démarches administratives en ligne et 52% déclarent ne pas assez profiter des opportunités offertes par les technologies. C'est ainsi près de 11 millions de Français (soit plus de 16% de la population française) qui demeurent éloignés du numérique, soit **par extrapolation près de 98 000 personnes dans l'Eure**, dont la formation nécessitera un déploiement de moyens conséquents dans les années à venir. La proportion de non-internautes dans l'Eure est ainsi supérieure à la moyenne nationale. Des besoins forts en formation ou en médiation numérique sur le territoire tant auprès des entreprises ou des citoyens. Cela permettrait des retombées économiques pour les individus en situation d'exclusion numérique formés dans le cadre de programme de médiation en fonction de leur situation initiale⁶.

² Voir en annexe le "Diagnostic territorial"

³ Source : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

⁴ Source: Association des maires de France

⁵ C'est-à-dire l'ADIL, la CAF, la CARSAT, le CDAD, le CIEFF, le Conseil Départemental de l'Eure, la CPAM, la DDFP, les Missions Locales, la MSA, La Poste et Pôle Emploi

⁶ "Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique", Rapport France Stratégie, 2018

**Les retombées économiques individuelles de la médiation numérique:
Plus de 300€ de pouvoir d'achat pour chaque individu formé**

E commerce  Gain annuel : 42 euros hypothèses : • Produits en moyenne 3% moins chers • 1/3 des internautes traditionnels ont recours au commerce	Economie collaborative  Gain annuel : 170 euros hypothèses : • accès à des produits et services moins chers • possibilité de revenus complémentaires • augmentation du pouvoir d'achat de 0,8%	Accès au soin  Gain annuel : 8,5 euros hypothèses : • réduction du nombre de consultation grâce à une meilleure prévention • 1 consultation en moins par an en moyenne	Gain de temps  Gain annuel : 117 euros hypothèses : • 16 heures en moyenne par an à travers la gestion bancaire en ligne, le paiement des factures • Valeur monétaire d'une heure de loisirs: 7,3 euros
---	--	--	--

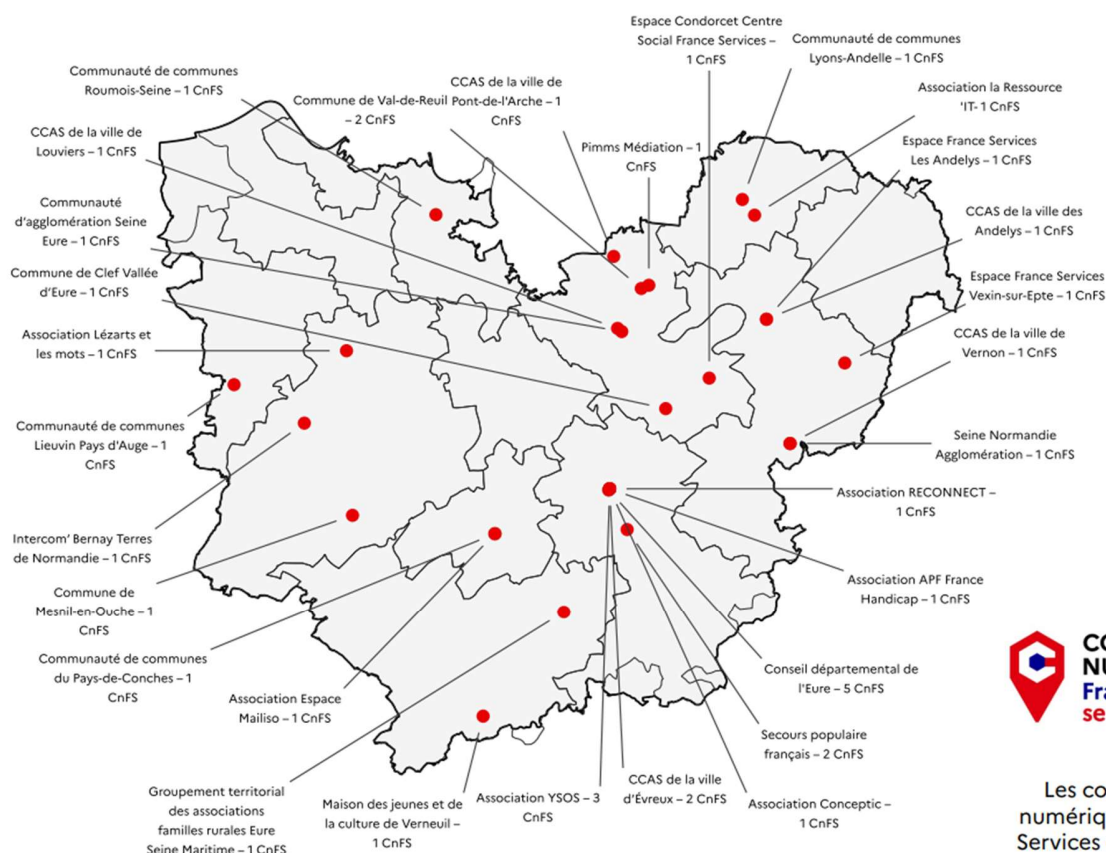
Source : "Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique", Rapport France Stratégie, 2018

Lecture : On estime qu'en moyenne chaque individu initialement éloigné du numérique bénéficiera d'un gain annuel de 42 euros une fois formé au numérique car il pourra désormais accéder aux offres et services liés au e-commerce.

A ces gains individuels, il faut ajouter les gains collectifs et notamment les gains pour l'Etat. A l'échelle nationale, il est estimé par France Stratégie que le cumul des gains individuels et collectifs s'élèverait à 1,6 milliard d'euros par an (hors gains liés à l'amélioration du capital social) si un tiers des éloignés du numérique est formé ou accompagné.

Le territoire eurois a engagé plusieurs actions autour de l'inclusion numérique, à commencer par le déploiement de **39 conseillers numériques**. Après formation prise en charge par l'Etat, ces conseillers auront la responsabilité de former des citoyens aux usages numériques du quotidien (échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin), mais aussi à la dimension citoyenne du numérique (protéger ses données, vérifier les informations), depuis des lieux de passages et de proximité où ils seront hébergés (bibliothèques, mairies, France Services, centres sociaux, etc).

Cartographie des conseillers numériques France Services dans l'Eure



- **Accélérer le développement durable en accord avec la préservation des ressources**, l'équilibre social, la production, l'attractivité et la compétitivité du territoire. Dans le contexte de la transition écologique, la généralisation du numérique amène à interroger l'impact que les usages et les équipements peuvent avoir en matière de bilan carbone. Les projets Smart City / Smart Territoires sont souvent présentés comme un moyen de réduire l'impact environnemental d'un territoire. Toutefois si les gains énergétiques directs permis par l'introduction de la couche numérique sont bien quantifiés, trois dimensions sont souvent occultés :

- L'énergie consommée par la couche intelligente
- L'énergie grise, c'est à dire l'énergie due à la phase de production des équipements numériques
- Les effets rebonds, qui conduisent à augmenter la consommation des ressources dont on a augmenté l'efficacité ou la facilité d'usage

Dès lors il est nécessaire de :

- Réaliser une évaluation ex ante de tout projet smart pour déterminer son bilan carbone et corriger si nécessaire le design du projet afin qu'il contribue réellement au développement durable
- Engager une démarche de sobriété numérique au sein des collectivités locales

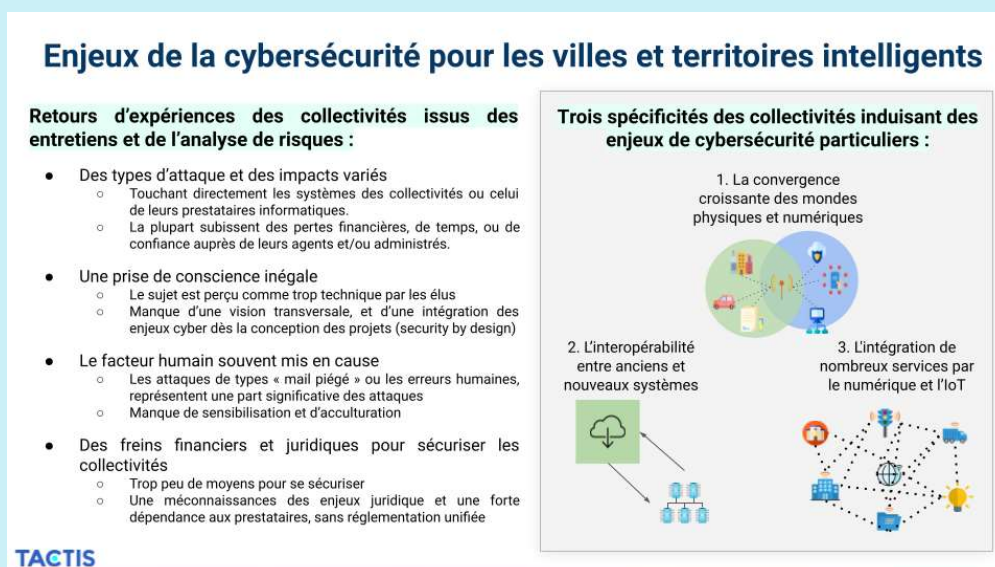
En Novembre 2021, le Parlement a adopté une loi visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique. Celle ci prévoit les éléments suivants

- Élaboration d’une stratégie numérique responsable dans les territoires pour les communes de plus de 50 000 habitants
 - Intégration dans les PCAET d’un volet réutilisation de la chaleur produite dans les centres de données
 - Prise en compte de l’indice de réparabilité dans l’achat public
 - Réemploi et réutilisation des équipements dont les collectivités se séparent
-
- **Faire de la cybersécurité un socle fondamental** pour la mise en place de projets de transformation numérique dans l’Eure : Les usages numériques des collectivités se développent massivement, dans le cadre de projets de villes et territoires intelligents. Dans un contexte de multiplication forte des services, applications et plateformes de données, des enjeux clés émergent : complexification des systèmes d’information, interopérabilité entre anciens et nouveaux systèmes, etc.

Face à cette situation inédite et aux risques croissants associés, le niveau de compétences et les moyens (part du budget alloué) varient sensiblement selon le profil des collectivités mais restent globalement insuffisants (par exemple, seulement 12% des structures interrogées ont connaissance de mécanismes juridiques concrets pour répondre aux enjeux de cybersécurité).

Malgré les nombreuses attaques recensées et leur impact sur l’organisation des structures touchées, la perception du risque cyber reste limitée alors qu’une sensibilisation et une formation accrues seraient de nature à éviter une part significative de ces attaques.

Enjeux de la cybersécurité pour les villes et territoires intelligents
Extrait de l'étude FNCCR sur la Cybersécurité (Tactis, Devoteam, Parme Avocat), 2021



L'étude Cybersécurité de la FNCCR⁷ formule des préconisations :

1. Privilégier la mutualisation territoriale pour renforcer les moyens affectés à la cybersécurité
2. Faire de la cybersécurité un enjeu politique
3. Sensibiliser et former les agents des collectivités et élus aux menaces cyber
4. Intégrer la cybersécurité nativement à l'ensemble des projets
5. Développer un processus d'amélioration continue sur la cybersécurité
6. Renforcer la sécurisation des documents publics sensibles
7. Bâtir un écosystème collectif dédié aux spécificités territoriales
8. Promouvoir une mise à niveau des opérateurs de services publics, dans un objectif de continuité d'activités
9. Proposer un socle juridique pour les contrats et marchés publics
10. Définir un chef de file national au niveau de la cybersécurité dédié aux collectivités territoriales (CERT, CSIRT régionaux, ...)

⁷ Accessible au lien suivant : [ici](#) (Source : étude FNCCR, 2021 (Tactis, Devoteam, Parme Avocats))

2.4. Une réflexion stratégique qui s'inscrit en cohérence des plans nationaux et européens de développement du numérique

La SDUN adapte à l'échelle du territoire eurois les stratégies européennes et nationales pour le développement du numérique, notamment :

- **La *Décennie numérique de l'Europe*⁸** qui fixe des objectifs de convergence en termes de transformation numérique pour 2030. Présentée en mars 2021, cette vision repose notamment sur la montée en compétence des citoyens et des professionnels dans leurs usages numériques, ainsi que sur la numérisation des services publics.
- **Le Plan National pour un Numérique Inclusif⁹** dont l'objectif est de garantir l'accès des Français à leurs droits et aux services publics via les démarches en ligne, de développer les usages et les compétences numériques et d'utiliser le numérique pour réduire la fracture sociale.
- **Le Plan France Relance¹⁰ qui consacre un important volet consacré au financement du numérique**, avec notamment 88 millions d'euros destinés à la transformation numérique pour les collectivités territoriales. Cette enveloppe, annoncée en janvier 2021, permettra de financer les outils numériques facilitant les procédures administratives des usagers et le travail quotidien des agents. Elle permettra également de soutenir la formation et de renforcer la cybersécurité des collectivités. Ces fonds pourront être mobilisés par les acteurs d'envergure départementale de l'Eure pour permettre la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs actions inscrites dans la feuille de route de la SDUN.

2.5. La SDUN de l'Eure s'inscrit en cohérence avec les documents de prospective stratégique régionaux et départementaux

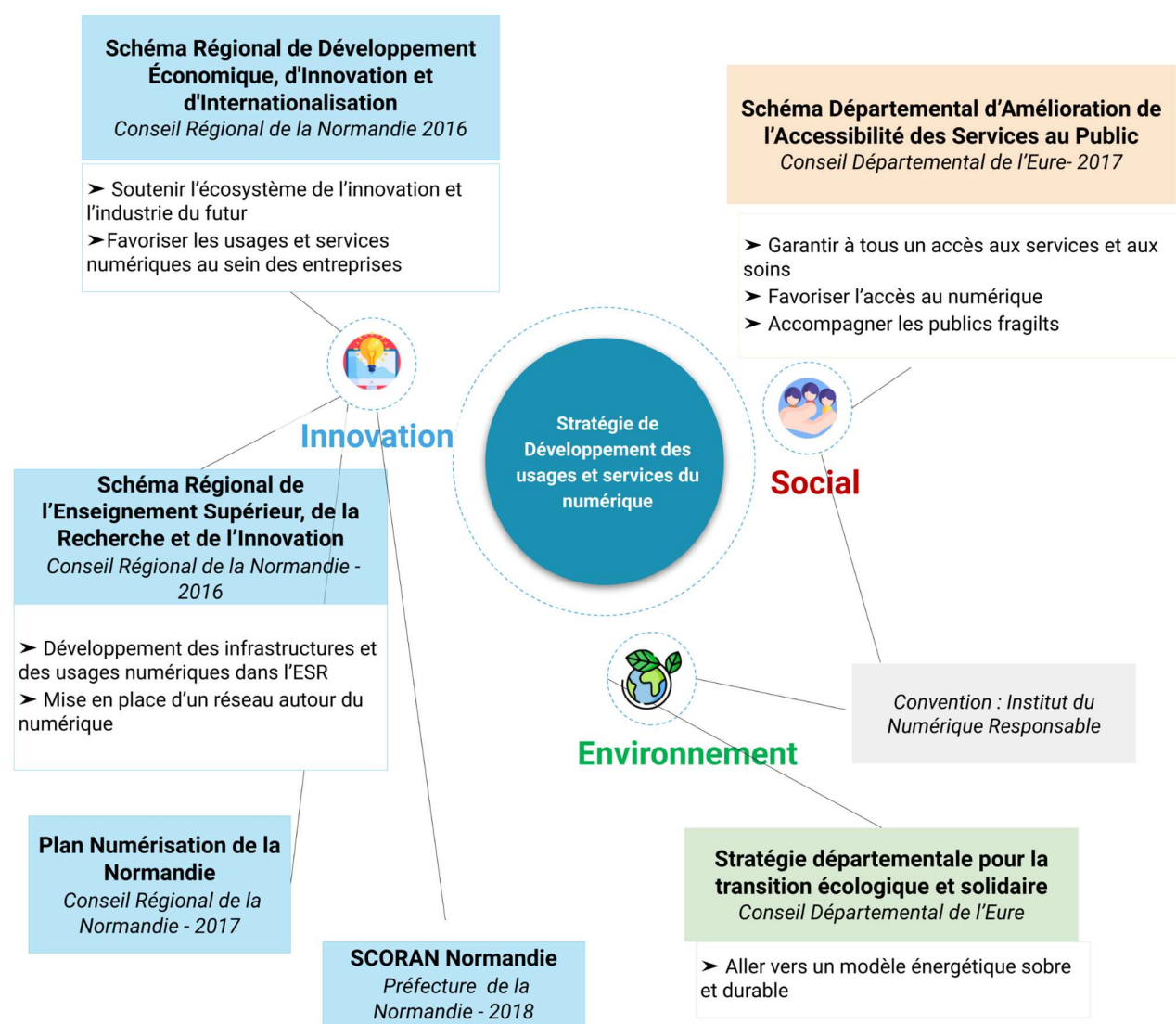
Si ces documents de prospective stratégique régionaux (SRDEII, SNR...) ou départementaux (SDAASP, PDI...), n'ont pas toujours un objectif numérique pleinement identifié, ils formalisent un cadre de référence pour les grandes orientations de la SDUN et une source d'inspiration pour les innovations numériques à mettre en œuvre en réponse aux défis du territoire.

⁸ [Décennie numérique de l'Europe : objectifs numériques pour 2030](#)

⁹ [Plan National pour un Numérique Inclusif](#)

¹⁰ [Plan France Relance : Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales"](#)

Articulation des schémas régionaux et départementaux avec la SDUN de l'Eure



2.6. Un programme d'innovations territoriales s'inscrivant dans un cadre éthique partagé par tous les acteurs.

La stratégie exposée dans le présent document vise à développer des projets en adéquation avec un cadre éthique (inclusion, respect du cadre réglementaire relatif à la protection des données personnelles...). La SDUN de l'Eure est donc un document qui fait du numérique un outil au service des habitants du territoire favorisant les collaborations et les interactions, entre les citoyens, les entreprises, les partenaires publics ou les acteurs associatifs.

Dans le même temps, le cadre de développement du numérique doit être **protecteur** : il s'agit d'encadrer l'usage du numérique pour préserver les libertés individuelles et construire un **numérique de confiance**. L'Eure aborde également sa transformation numérique sous le prisme de la **durabilité** : le numérique doit être un levier de transformation durable et responsable du territoire intégrant des logiques d'économies d'échelle, de ressources, de durabilité et de sobriété numérique.

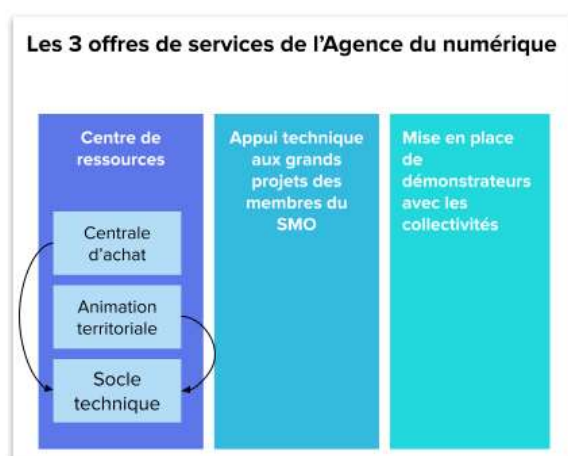


3. Pour porter ce projet transverse, mettre en place une Agence du numérique dans l'Eure

3.1. Le périmètre d'intervention de l'agence

Le SMO Eure Normandie Numérique pourrait élargir son intervention en devenant une **Agence du numérique de l'Eure**. Il s'agirait de capitaliser sur la proximité et l'expertise du Syndicat auprès des territoires pour les mettre au service d'une stratégie plus globale d'innovation par le numérique.

Comment accompagner l'accélération du numérique sur le territoire ? Créer l'Agence du numérique de l'Eure à partir du SMO ENN



La transformation du SMO en Agence permettra de doter le territoire d'un **outil adapté, souple et réactif** pour faciliter le succès des futurs projets numériques portés par un ou plusieurs acteurs du territoire.

Afin d'accélérer la transformation numérique des collectivités euroises l'Agence se positionnera sur les sujets suivants :

- **Homogénéiser les ressources numériques** des collectivités
 - Centrale d'achat
 - Animation territoriale
- **Favoriser l'innovation numérique** dans les territoires
 - Animation territoriale
 - Démonstrateurs
- **Appuyer la mise en œuvre** de projets numériques complexes
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet technique

Ainsi, l'Agence deviendra l'**opérateur d'infrastructures et de services** numériques du territoire eurois.

L'agence aura trois axes d'interventions :

1. Proposer un centre de ressources pour outiller les collectivités

Les objectifs du centre de ressources ainsi que les actions que le centre conduira pour atteindre ces derniers sont décrits dans la partie 4 de la feuille de route.

2. Soutenir la mise en œuvre technique des projets d'envergure portés par les membres du SMO

L'agence apportera un soutien à la mise en œuvre technique de projets sur le volet infrastructures et équipements numériques.

A ce stade, trois grands projets ont déjà été identifiés sur le territoire :

- la mise en place d'un centre de supervision départemental en lien avec la gendarmerie
- la mise en place d'une offre de télémedecine avec une infrastructure dédiée pour que les centres médicaux et les hôpitaux puissent échanger des informations
- Le développement du numérique éducatif dans le cadre d'un AMI porté par le Département

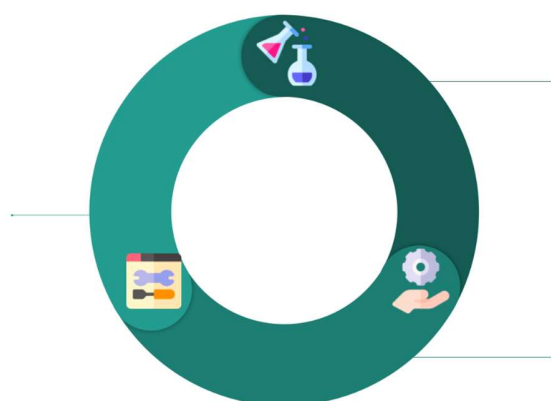
3. Appuyer la mise en place de démonstrateurs au sein des collectivités.

L'Agence s'inscrit dans une logique d'innovation ouverte et assurera une veille concernant l'évolution des technologies. L'Agence pourrait soutenir des expérimentations menées sur des territoires, en lien avec des technologies (IoT, IA, machine learning,...) au travers de l'offre qu'envisage de développer le délégataire de service public et ainsi, participer au passage à l'échelle de ces projets.

Périmètre d'intervention de la future Agence du numérique de l'Eure

Proposer un centre de ressources pour outiller les collectivités

L'objectif est d'homogénéiser les ressources techniques numériques des collectivités



Mener des démonstrateurs avec les collectivités

En s'appuyant sur une logique d'innovation ouverte, l'Agence soutiendra les projets pilotes menés des collectivités sur le territoire et leur passage à l'échelle

Soutenir la mise en oeuvre technique des projets d'envergure portés par les membres du SMO

L'agence apportera un soutien sur le volet infrastructures et équipements numériques des projets des membres du SMO

La future Agence du numérique souhaite pouvoir être opérationnelle sur les sujets de transformation numérique rapidement. Plusieurs facteurs seront clés pour réussir cette initialisation :

- Le partage d'une vision commune au sein du groupe projet
- L'évolution des statuts du SMO en une Agence du Numérique
- Des itérations régulières entre tous les acteurs du territoire
- La coordination avec le service communication
- L'identification des opportunités au niveau local et national

3.2. Le statut juridique de l'Agence Numérique de l'Eure en Normandie

3.2.1. La nécessité de penser un nouveau cadre juridique

Pour permettre l'évolution du SMO en Agence du numérique sur l'offre de services (intégration de services numériques), il est nécessaire de se pencher sur le cadre juridique dans lequel s'inscrit son action.

Pour rappel, l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique indique que le syndicat a pour objet « *d'exercer par délibération expresse des organes délibérants de ses membres adhérents, les compétences visées à l'article L. 1425-1 du CGCT et notamment celles relatives à la conception, la réalisation, la gestion et le développement d'une infrastructure haut et très haut débit dans le Département de l'Eure. Il pourra exercer ses compétences directement ou en confier tout ou partie à un tiers.* ». Ce même article 2 précise que *"le syndicat peut exercer des activités qui peuvent être le complément normal et nécessaire de sa compétence précitée"*. L'article 5 des statuts du SMO rappelle que *"Les caractéristiques, l'architecture et le calendrier de développement des extensions du réseau départemental très haut débit sont arrêtés par une décision du Comité Syndical. Néanmoins ces choix du comité syndical doivent être conformes au SDAN du département de l'Eure comme le spécifie l'article L1425-2 du CGCT"* tandis que l'article 6 précise la composition de ce Comité syndical comptant des représentants de la Région, du Département, les EPCI.

L'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) définit le champ de compétence des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le domaine des communications électroniques.

Ce texte distingue clairement deux types d'intervention :

- Aux termes du premier alinéa du I dudit article : les collectivités territoriales ou leurs groupements, à qui la compétence a été transférée, peuvent établir et exploiter des infrastructures et/ou des réseaux de communications électroniques ouverts au public, afin de mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.
- Aux termes du septième alinéa du I de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales : lorsque l'initiative privée est insuffisante, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent de plus exercer une activité de fournisseur de services de communications électroniques auprès des utilisateurs finaux.

Les « services numériques » recouvrent différentes réalités selon les projets des collectivités qui souhaitent les développer. **Ces activités ne sont pas définies par le législateur et ne correspondent pas à une compétence précise dévolue en tant que telle aux collectivités locales**

Dès lors, il est possible de confier le développement de ces services à différentes structures mais **aucune d'elles ne paraît répondre parfaitement aux contraintes auxquelles les collectivités sont confrontées** en pratique dans ce domaine. Ces trois structures sont :

- Le syndicat mixte
- L'Agence départementale
- Le Groupement d'intérêt public

3.2.2. Les forces et faiblesses des différentes structures possibles

Dans la pratique, le **syndicat mixte** (souvent déjà compétent en aménagement numérique) est chargé par ses membres de développer les « services numériques » du territoire concerné. Mais le syndicat mixte **repose sur la notion de transfert de compétence** de ses membres au profit du Syndicat. Or, **le développement de conseils et de fournitures de services numériques ne paraît pas toujours correspondre stricto sensu à une compétence des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale** qui pourrait être transférée en tant que telle à un syndicat. La question de savoir si l'objet du syndicat correspond bien à une compétence transférable se pose depuis plusieurs années déjà au sujet des syndicats intercommunaux et mixtes dits « informatiques »¹¹.

Les services numériques risquent de se heurter aux mêmes difficultés que celles rencontrées en matière de services informatiques. Confrontés à cette difficulté de mise en œuvre, certains syndicats utilisent la notion « d'Agence du numérique ».

L'**Agence départementale** est définie par l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) comme étant une forme particulière de coopération locale qui **n'est pas fondée sur le transfert de compétences** de ses membres au profit de la structure. Elle a en effet pour objet de permettre **la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets mis en œuvre, par ses membres, dans le cadre de l'exercice de leurs compétences qui leur restent dévolues**.

Ce type de structure pourrait donc apparaître comme étant une solution lorsque le transfert de compétence stricto sensu se heurte à une réalité technique. Pourtant, ce type de structure est très peu choisie dans la pratique car **elle nécessite de créer un structure distincte** du syndicat mixte compétent en aménagement numérique du territoire.

Qui plus est, les ressources des agences départementales proviennent principalement :

- Des **subventions du département** ;
- Des **cotisations des collectivités et groupements intercommunaux** adhérents.

Or, il est envisagé dans la mise en place de l'Agence Numérique de l'Eure en Normandie que **le développement des services numériques soit financé par une partie de la redevance due par l'actuel délégataire de service public du syndicat Eure Normandie Numérique**.

La création d'un **groupement d'intérêt public (GIP)** entre le Département de l'Eure ou le Syndicat mixte Eure Normandie Numérique et des communes et EPCI du territoire départemental en vue d'y mutualiser des conseils et des services numériques paraît également conforme au rôle qui a été assigné par le législateur aux GIP dans le

¹¹ A titre d'exemple, en 2017 la Chambre régionale des comptes d'Ile de France a conclu à propos du syndicat mixte dénommé "Agence de Gestion et de Développement Informatique", qui propose à ses adhérents une offre de logiciel de gestion, que *"aussi bien l'objet du syndicat que son mode de fonctionnement ne relèvent pas de la logique des syndicats mixtes fermés. Ils n'organisent pas un transfert de certaines des compétences des collectivités adhérentes au syndicat mais ils facilitent seulement la mise en œuvre de prestations de services commercialisées par le syndicat à des clients qui, à cette occasion, deviennent ses adhérents."*

cadre de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011. Le GIP permet en effet à ses membres d'y exercer *“ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice”*¹²

Si cette hypothèse devait être choisie, elle nécessiterait également qu'une nouvelle personne morale de droit public « sui generis » soit créée et que cette personne soit dotée d'instances de gouvernance et de règles de fonctionnement propres. Qui plus est, le fonctionnement de cette structure dédiée dépendra en grande partie de la nature administrative ou industrielle et commerciale de ses activités. **Une certaine complexité de fonctionnement pourrait dès lors en résulter.**

3.2.3. Le cadre juridique à privilégier

Compte tenu de ces contraintes, si le choix de confier le développement des « services numériques » au Syndicat Eure Normandie Numérique est maintenu, **il s'agira de rattacher autant que possible, les services numériques qu'il est envisagé de développer aux missions exercées au titre des compétences principales du Syndicat.**

Il devrait pouvoir en être ainsi des services numériques qui auraient pour objectif d'utiliser les outils qui relèvent déjà de la compétence du Syndicat Eure Normandie Numérique (qu'il s'agisse des infrastructures du Syndicat ou des services de communications électroniques qu'il est habilité à fournir en application de l'article L. 1425-1 du CGCT). A titre d'exemple, l'utilisation de ces outils pour développer des plateformes de bibliothèque en ligne, ou de formation à distance ou de télémedecine paraît justifiée. Il pourrait en être de même de la mise en œuvre d'un « wifi public dans les communes ». En revanche, compte tenu des principes de spécialité et de subsidiarité auxquels sont soumis les syndicats mixtes, il y aurait un risque juridique à ce que le Syndicat organise par exemple le contenu de la bibliothèque ou dispense les formations accessibles en ligne sans prise de compétences correspondantes.

Pour intégrer les *“services numériques”* au champ d'action du SMO, Eure Normandie Numérique pourrait s'inspirer de l'exemple de Gironde Numérique.

Le Syndicat Gironde Numérique est, selon ses statuts, au titre de son objet principal, compétent en matière de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du CGCT : « En conséquence de ce transfert, tout projet d'aménagement numérique d'un membre adhérent devient une affaire syndicale. »

Il est également doté des deux compétences suivantes :

- **Ingénierie Numérique**

« Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de développement des usages et services numériques issue du SDTAN, le Syndicat mixte accompagne l'ensemble de ses membres, au travers d'un service d'ingénierie numérique prenant la forme d'une mise à disposition de services organisationnels conformément à l'article L. 5721-9 du CGCT. »

- **Services Numériques Mutualisés**

¹² Question écrite n° 04743 de M. Jean Louis Masson publiée dans Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 17/05/2018 - page 2373

« Le Syndicat mixte fournit, dans le cadre d'une adhésion facultative, des services fonctionnels relatifs aux services numériques et concourant à l'exercice des compétences des collectivités intéressées. Ces services prennent la forme de mise à disposition de services et d'outils numériques mutualisés. Le périmètre des services proposés est défini par le catalogue de service en vigueur. Les services numériques mutualisés prennent la forme d'une mise à disposition de services fonctionnels conformément à l'article L. 5721-9 du CGCT. »

L'exercice de ces deux compétences se fait conformément à l'article L. 5721-9 du CGCT qui prévoit que les services d'un syndicat mixte « peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou groupements membres, pour l'exercice de leurs compétences. Une convention conclue entre le syndicat et les collectivités territoriales ou les groupements intéressés fixe alors les modalités de cette mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la collectivité ou le groupement des frais de fonctionnement du service. »

Il ne s'agit pas dans ce cas d'un transfert de compétence au sens strict mais d'une simple mise à disposition de moyens humains et fonctionnels du Syndicat au profit de ses collectivités membres. Cette mutualisation de services est parfaitement conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Elle donne lieu à la conclusion d'une convention entre le Syndicat et chaque membre concerné. En revanche, cela nécessite que le coût de cette mise à disposition soit supporté par les collectivités membres qui bénéficient de la mise à disposition de services.

4. La création d'un centre de ressources pour le numérique dans l'Eure

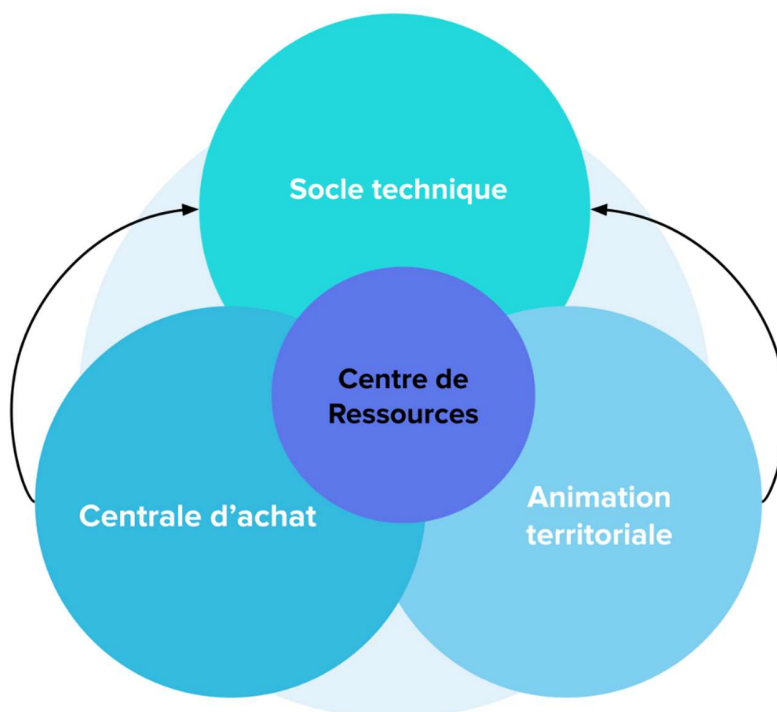
Le diagnostic réalisé dans la première phase de la SDUN a mis en exergue des niveaux de maturité numérique très variés entre les différentes collectivités du territoire de l'Eure.

Les plus petites communes ne disposent pas des ressources techniques, humaines et financières pour réaliser leurs transitions numériques et les plus grandes collectivités peuvent elles aussi rencontrer des difficultés sur certains volets de cette transition. Dès lors, pour éviter une nouvelle fracture numérique entre les territoires, il est nécessaire de favoriser le développement d'un socle partagé entre toutes les collectivités, autour d'un centre de ressource piloté par la future Agence du Numérique.

Ce centre de ressources sera, dans un premier temps, à destination du bloc communal (EPCI et communes) et s'articulera autour de trois points :

- **La mise en place d'un socle technique commun** sur lesquelles s'appuient les communes et les EPCI du territoire : infrastructure et équipements de télécommunication, l'informatique, le stockage etc.
- **La création d'une centrale d'achats** permettant d'obtenir rapidement et à des tarifs avantageux des solutions numériques avec comme objectif sous-jacent l'homogénéisation des ressources techniques sur des collectivités
- **L'animation territoriale** pour assister les collectivités dans la conception et la mise en oeuvre de projets numériques

Schéma du centre ressource



4.1. Proposer un socle technique à partir de ressources techniques numériques pour outiller les collectivités

L'objectif est d'homogénéiser les ressources numériques suivantes :

- Offre télécom (fixe, mobile, VPN)
- Licences (bureautique, gestion des données, SIG)
- Matériel informatique

Ces ressources numériques communes pourraient notamment être mises en œuvre par l'interconnexion systématique des bâtiments publics sur le réseau d'initiative publique (logique "multi GFU"). Le pilotage de cette stratégie devra associer étroitement le délégataire aux opérations (offres Net City notamment).

Au-delà de cette première synergie avec le Réseau fibre optique départemental, la convergence de l'équipement des communes et EPCI en ressources techniques pourra s'appuyer sur la centrale d'achat et sur l'animation territoriale.

Il s'agira de proposer aux collectivités, via des prestataires, une offre de fourniture de télécommunications, informatique, de stockage, mais aussi d'infogérance et de l'assistance technique. Ce service sera mis à disposition des collectivités. En parallèle, l'Agence souhaite proposer des développements dédiés et des sites éditoriaux pour

les mairies afin que celles-ci puissent mettre en place des téléprocédures et des guichets dématérialisés pour leurs administrés.

4.2. Créer une centrale d'achats pour faciliter l'achat d'innovations numériques

La mutualisation des achats des collectivités territoriales est encouragée par l'Etat depuis une vingtaine d'années.

L'Etat incite l'ensemble des acteurs publics (services déconcentrés, collectivités territoriales, GHT...) à passer d'une logique de commande publique à une logique d'achat public mutualisé. Cette mutualisation présente de nombreux avantages :

- Rendre les achats publics plus économes : en massifiant les volumes achetés et en standardisant et en harmonisant les besoins des acteurs publics ;
- Rendre les achats plus efficaces : libérer du temps pour les acheteurs en mutualisant les tâches chronophages, mesurer la performance des achats ;
- Mieux prendre en compte les priorités politiques des collectivités territoriales : sourcer de manière efficace les innovations techniques et sociétales ainsi que les fournisseurs pertinents pour répondre aux besoins formulés.

La mutualisation est donc une tendance de fond importante au niveau national, et pourrait être endossée par la future Agence du Numérique.

Il s'agirait de mutualiser les besoins des adhérents de la future Agence concernant l'acquisition de biens ou services relatifs au numérique. En achetant en volume, la Centrale pourra faire bénéficier à ses membres l'effet prix obtenu par la mutualisation. La centrale réalisera les actions suivantes :

- Études des produits / benchmark
- Recherche de fournisseurs
- Négociation des achats

Le catalogue de la Centrale d'Achat pourra comprendre les éléments suivants :

- Offre télécom (fixe, mobile, VPN, Téléphonie externalisée, MtoM ...)
- Licences (bureautique, gestion des données, SIG)
- Matériel informatique
- Vidéoprotection
- Catalogue de solutions innovantes d'intérêt général "clé en main" sur différents domaines, comme par exemple :
 - Numérique éducatif
 - Mobilité
 - E-santé
 - E-administration
 - Plate formes de participation citoyenne
- AMO / ingénierie de conduite du changement au sein des organisations.

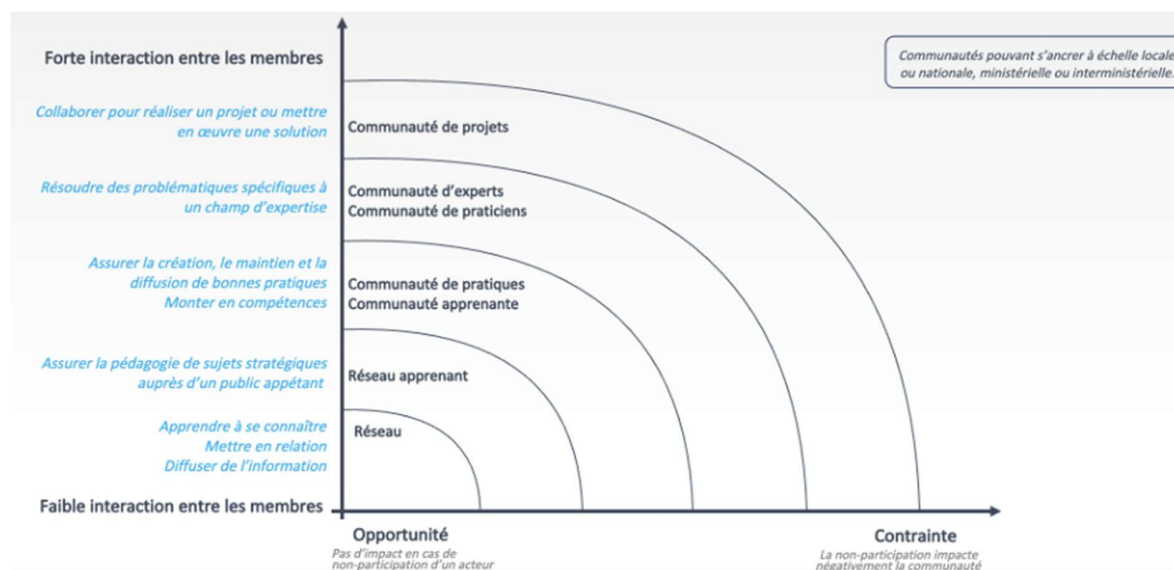
ressources aurait vocation à servir de boîte à outils pour les collectivités et les innovateurs, aussi bien dans les phases amont des projets (définition des besoins) que dans les phases aval (exécution des projets).

Le centre de ressources aurait vocation à capitaliser sur l'ensemble des initiatives menées dans le cadre de la feuille de route territoriale :

- Il constituerait un **centre de documentation et d'information** des innovations et des bonnes pratiques numériques. Il couvre tant les évolutions technologiques, juridiques et financières des politiques et projets numériques.
- Il **interviendrait en appui sur la conception de projets** et assurerait le **recueil et la centralisation des données relatives à l'évaluation** des chantiers numériques sur le territoire.
- Il produirait un bilan annuel de l'évolution des politiques publiques numériques sur le territoire, en s'appuyant notamment sur la construction et l'analyse des indicateurs.

Le centre de ressources aurait également pour objectif d'**animer la communauté mobilisée** pour la réalisation de la feuille de route territoriale numérique, en organisant des rencontres entre les collectivités territoriales impliquées et des séances de partage de connaissances par rapport aux projets réalisés.

L'animation de la communauté pourrait passer par la structuration de différentes communautés rassemblant des élus et des agents des collectivités euroises et des acteurs privés (experts, porteurs de solutions)



Différents programmes visant à diffuser l'innovation numérique sur le territoire eurois pourraient être mis en place. Chaque programme répondrait à un besoin identifié :

Exemples de programmes d'animation territoriale visant à favoriser l'innovation numérique dans le territoire Eurois

Programme d'exploration

- **Qui ?** Tous les agents des collectivités de l'Eure volontaire sans conditions - 30 à 60 participants
- **Objectif ?** Découvrir une thématique numérique, de ses enjeux aux solutions pour y répondre
- **Comment ?** Intervention d'experts pour vulgariser des sujets
- **Quand ?** Une dizaine de journée sur un an

Programme pour les élus

- **Qui ?** Libre participation des élus des collectivités
- **Objectif ?** Découvrir des initiatives sur des thématiques présélectionnées par les élus
- **Comment ?** En distanciel
- **Quand ?** 1h30 par moi

Programme de spécialisation

- **Qui ?** Des agents porteurs de projets spécifiques : 10 à 25 participants
- **Objectif ?** Approfondir un sujet ou une pratique professionnelle
- **Comment ?** mise en situation et accompagnement à la réalisation de projet
- **Quand ?** 3 journées complètes

Programme de projets départementaux

- **Qui ?** Des agents des collectivités beta testeur
- **Objectif ?** Développer des expérimentations en s'appuyant sur des partenariats pour ensuite les généraliser à l'échelle départementale
- **Comment ?** travail collectif de co-construction
- **Quant ?** 3 journées complètes par projet

Enfin, pour aider à l'amorçage de projets, un mécanisme d'appel à projet annuel est envisagé permettant à des intercommunalités de bénéficier de financements ou d'ingénierie pour la réalisation de projets innovants.

5. Des orientations stratégiques pour le développement du numérique dans l'Eure

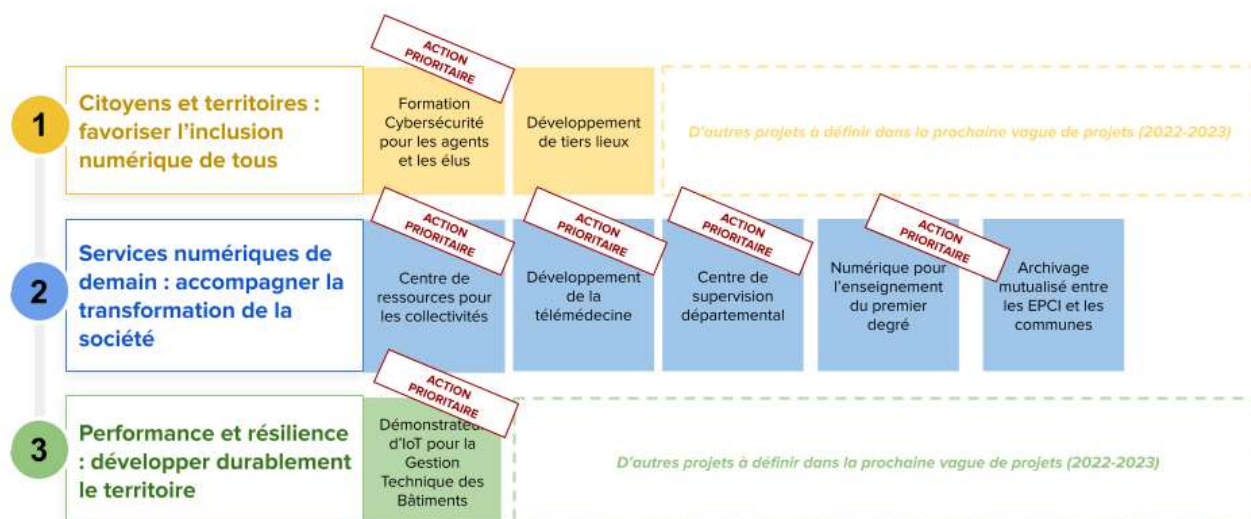
Trois axes rassemblent les premières actions qui composent cette stratégie.

Orientations stratégiques pour la transformation numérique de l'Eure



Pour ces trois axes, une première vague de projets a été identifié

Une première vague de projets, prioritaires pour le territoire eurois



1. AXE 1 - Citoyens et territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous

Le préalable à la transformation numérique des territoires doit être la mise en place d'actions visant à favoriser l'inclusion numérique de tous pour éviter la création (ou le renforcement) d'une nouvelle fracture entre ceux qui disposent d'un socle solide de compétences numériques et les autres. Pour cela il est nécessaire de proposer des actions de médiation numérique ciblant les non internautes comme les internautes distants. Il est aussi impératif de penser la transformation interne des collectivités en accompagnant les agents et les élus dans leur appropriation de nouveaux usages numériques.

Focus sur l'Axe 1

Citoyens et territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous

	Bénéfices pour les collectivités	Modalités de mise en oeuvre
Formation Cybersécurité pour les agents et les élus	• Limiter les risques d'une cyberattaque et les conséquences que celle-ci aurait sur le fonctionnement de la collectivité et de ses services en formant les agents et les élus aux gestes "protecteurs". La cybersécurité constitue un enjeu transversal qui sera aussi abordé lors du déploiement des projets des autres axes de la stratégie	• Maîtrise d'ouvrage : Agence du Numérique • Type de contrat : Contrat de prestations de services • Partenaire institutionnel : CNFPT • Calendrier : Définition des formations et sélection des partenaires au S1 2022, lancement du premier cycle de formation S2 2022
Développement de tiers lieux	• Dynamiser les territoires et renforcer leur attractivité en développant des espaces permettant aux citoyens, aux entreprises et aux associations de mener des activités s'appuyant sur le numérique	• Maîtrise d'ouvrage : à définir • Type de contrat : à définir • Partenaire institutionnel : ANCT, Région Normandie • Calendrier : 2023

2. AXE 2 - Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société

La ruralité est une caractéristique prédominante du territoire eurois ce qui se traduit par des problématiques en termes d'accessibilité et de disponibilité des services aux habitants qu'il s'agisse de services proposés par des acteurs publics ou privés. L'accès à la santé, la disponibilité des administrations et le développement de pôles de proximité constituent des priorités. Le numérique peut permettre de répondre à ces enjeux à travers la télémédecine, la dématérialisation des services administratifs et le développement de tiers lieux qui permettront l'émergence de nouvelles centralités plus proches des habitants. Le numérique représente aussi une opportunité importante pour les entreprises du territoire puisqu'il leur permet d'augmenter leur productivité, d'accroître leur visibilité ou de gagner en efficience. Les entreprises pour réaliser pleinement leur transformation numérique ont besoin, d'une part, de formation et d'accompagnement sur des sujets aussi variés que la cybersécurité ou la communication en ligne et, d'autre part, d'une connectivité et d'infrastructures performantes et résilientes.

Focus sur l'Axe 2

Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société

	Bénéfices pour les collectivités	Modalités de mise en oeuvre
Centre de ressources pour les collectivités	Garantir un socle technique élevé partagé par tous afin de faciliter le fonctionnement des collectivités et de répondre plus facilement aux besoins des citoyens	- Maîtrise d'ouvrage : Agence du Numérique - Type de contrat : Marché de services - Partenaires institutionnels : EPCI/Communes/Département - Calendrier : Lancement du centre de ressources fin 2022
Développement de la télémedecine	Améliorer l'accès aux soins dans les territoires qui constituent des déserts médicaux	- Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental de l'Eure - Type de contrat : à définir - Partenaire institutionnel : Agence Régionale de Santé - Calendrier : 2023
Centre de supervision départemental	Renforcer la sécurité sur le territoire de l'Eure afin de répondre aux attentes des citoyens	- Maîtrise d'ouvrage : Département - Type de contrat : à définir - Partenaire institutionnel : à définir - Calendrier : à définir

Focus sur l'Axe 2

Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société

	Bénéfices pour les collectivités	Modalités de mise en oeuvre
Numérique pour l'enseignement du 1er degré	Donner à tous les élèves accès à des outils numériques leur permettant d'apprendre différemment	- Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental de l'Eure - Type de contrat : A définir - Partenaires institutionnels : ADICO, Communes - Calendrier : 2023
Archivage électronique mutualisé	Maîtriser ses coûts d'archivage en se reposant sur une expertise et des capacités d'hébergement mutualisés afin de pouvoir focaliser l'action de la collectivité sur les services rendus aux citoyens	- Maîtrise d'ouvrage : Agence du Numérique - Type de contrat : Marché de services - Partenaires institutionnels : EPCI/Communes/Département - Calendrier : 1ere étape : recrutement d'une AMO sur l'archivage S2 2022

3. AXE 3 - Performance et résilience : développer durablement le territoire

La transition écologique est un impératif pour éviter aux générations futures de vivre dans un environnement profondément et irréremédiablement bouleversé par l'action humaine. A ce titre le numérique peut constituer un outil pour mieux monitorer nos territoires, en s'appuyant sur l'analyse des données générées par technologies adaptées et pertinentes. L'objectif est de parvenir à une plus grande efficacité dans tous les domaines des territoires: énergie, habitat, mobilité etc. Toutefois, le numérique engendre lui aussi des externalités négatives sur l'environnement et il est donc nécessaire d'adopter une stratégie de sobriété numérique et d'évaluer finement le bilan environnemental de chaque projet numérique afin d'orienter l'action publique.

Focus sur l'Axe 3

Performance et résilience : développer durablement le territoire



5.1. Citoyens et territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous

ACTION 1.1 : Formation à la cybersécurité pour les agents et les élus

CONCEPT	La sensibilisation et la formation constituent un volet indispensable de la cybersécurité dans les collectivités. Les mesures techniques coûteuses ne sauraient être efficaces, si elles ne sont pas couplées à de la sensibilisation et de la formation.
	Il s'agira de proposer un cycle de formation à la cybersécurité à l'ensemble des personnels et des élus de la collectivité volontaires sur le territoire eurois. Les formations seront adaptées à trois profils d'acteurs : - Formation technique pour le personnel en charge du système d'information ; - Sensibilisation à la cybersécurité pour les autres agents ; - Sensibilisation spécifique à destination des élus.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Agence du Numérique

CALENDRIER	● S1 2022 : définition des formations et sélection des prestataires agréés ● S2 2022 : lancement d'un premier cycle de formation
MOYENS	A définir en fonction du nombre de personnes formées Estimatif de 50k € (pour 200 personnes formées)

[> Voir Fiche Action 1.1](#)

5.2. Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société

ACTION 2.1 : Création d'un Centre de Ressources

CONCEPT	Le développement d'un socle partagé entre toutes les collectivités du territoire est une condition à l'émergence d'un territoire intelligent. Pour ce faire il est proposé la mise en place d'un centre ressources structuré en 3 volets complémentaires : ● Socle technique ● Centrale d'achat ● Animation territoriale
MAÎTRISE D'OUVRAGE	● SMO Eure Normandie Numérique
CALENDRIER	Dans l'hypothèse d'un vote au premier trimestre 2022, le calendrier serait le suivant ● S1 2022 - Définition de la feuille de route du Centre de Ressource et de son mode opératoire en concertation avec les membres (actuels et potentiels) du SMO ● S2 2022 - Préparation du lancement du Centre de ressources : ● S1 2023 ● A partir du S2 2023
MOYENS	11,7 M €: ● 0,4 M € pour l'animation territoriale ● 11,3 M € pour une prestation intégrée d'infogérance mise en oeuvre par le biais d'une Centrale d'achat

[> Voir Fiche Action 2.1](#)

ACTION 2.2 : Appui à la gestion de projets d'envergure départementale

CONCEPT	L'Agence du numérique de l'Eure se positionnera comme assistant à maîtrise d'ouvrage dans la gestion de grands projets numériques portés par des collectivités adhérentes. Elle appuiera en particulier les projets sur leurs composantes relatives aux infrastructures numériques. Par exemple, sur un projet de vidéoprotection, elle pourrait superviser le déploiement d'un réseau de fibre dédié. Pour un projet de télémédecine, son rôle serait de mettre à disposition des différents lieux de santé une connectivité suffisamment stable et importante pour garantir la fiabilité et la sécurité de la transmission des messages relatifs aux soins médicaux. Enfin dans le cadre de l'AMI départemental visant à financer des travaux dans les écoles primaires, le SMO pourra apporter son expertise sur le choix des infrastructures et des équipements numériques à promouvoir afin de répondre aux exigences relatives à l'innovation et à l'écologie de cet AMI.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	• A définir selon chaque projet
CALENDRIER	• A définir selon chaque projet
MOYENS	• Vidéoprotection départementale: 13,2 M € ◦ AMO, conseil, diagnostic : 1,7 M € ◦ Equipements (mâts, caméras, électricité) : 9 M€ ◦ Réseau fibre : 2,5 M € • Télémédecine : 0,8 M € ◦ AMO, conseil, diagnostic : < 0,1 M € ◦ Equipement (10 cabines de télémédecine) : 0,7 M€ ◦ Réseau fibre : < 0,1 M € • Appui à l'AMI du département pour les écoles primaires : 30 JH ◦ Participation au groupe de travail "numérique éducatif" sur le volet infrastructures et équipements numériques

[> Voir Fiche Action 2.1](#)

5.3. Performance et résilience : développer durablement le territoire

ACTION 3.1 : Démonstrateur IoT pour la Gestion Technique des Bâtiments

CONCEPT	Il s'appuiera sur un démonstrateur visant à tester ou plusieurs solutions IoT pour améliorer la Gestion Technique des Bâtiments avec une ou plusieurs collectivités volontaires. A partir de la définition de cas d'usages pour les collectivités (communes, EPCI, Département), il s'agit d'installer des capteurs et des passerelles permettant de faire remonter des données relatives à la gestion des bâtiments (consommation des flux, ...). Ces données permettront une gestion plus économe et plus durable des bâtiments publics des collectivités tout en étant adapté aux contraintes de ces collectivités (ex: ressources financières limitées, manque de ressources humaines spécialisées dans la supervision d'outils numériques).
MAÎTRISE D'OUVRAGE	• Agence du numérique de l'Eure
CALENDRIER	• T1 2022 : Identification de collectivités euroises volontaires pour mettre en place le démonstrateur • T2 2022 : Définition des cas d'usages à expérimenter avec les collectivités volontaires et réalisation d'un benchmark sur les solutions existantes répondant aux besoins identifiés • T3 2022 : Rédaction du cahier des charges pour les capteurs et la plateforme • T4 2022: Acquisition et mise en place de la plateforme, des connecteurs et des capteurs
MOYENS	2, 4 M € • Assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil et diagnostic : 0,2 M € • Déploiement d'infrastructures: 1,3 M € • Matériels: 0,4 M€ • Développement de logiciels : 0,5 M€ • Formation : < 0,1 M €

> Voir Fiche Action 3.1

6. Modélisation économique sur les 4 actions prioritaires de la SDUN

6.1. Les actions prioritaires du SMO ENN s'inscrivant dans la SDUN.

Quatre actions prioritaires pour le SMO¹³ ont été définies dans le cadre des axes stratégiques de la SDUN :

- Action 1 - La création d'un **centre de ressources**
- Action 2 - Le déploiement d'un projet de **vidéoprotection départementale**
- Action 3 - La mise en place d'une offre de **télémédecine**
- Action 4 - La mise en oeuvre d'un **démonstrateur Internet des Objets (IOT) pour la gestion technique des bâtiments**

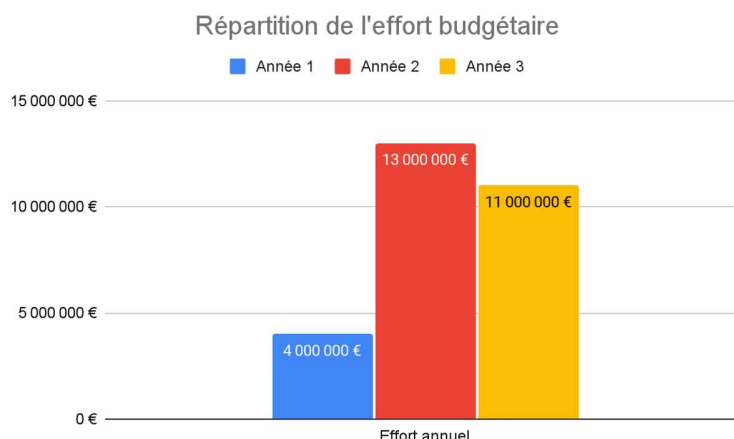
Ces quatre actions s'inscrivent de la façon suivante dans les grands axes de la stratégie.

	Axe 1 Citoyens et territoires : favoriser l'inclusion numérique de tous	Axe 2 Services numériques de demain : accompagner la transformation de la société	Axe 3 Performance et résilience : développer durablement le territoire
Action 1 - Centre de ressources	X (inclusion des agents)	X	X
Action 2 - Vidéoprotection		X	
Action 3 - Télémédecine		X	
Action 4 - Démonstrateur IoT			X

La mise en œuvre des actions prioritaires de ces trois axes représentent **un budget de 28,1 M€ sur trois ans¹⁴, à comparer aux 203 M€ d'investissements relatifs au déploiement du FttH.**

¹³ D'autres actions, notamment celles relevant de l'inclusion numérique, seront portées par les acteurs disposant de compétences directement liées à ces actions comme le Département.

¹⁴ dont 25,5 M€ de dépenses d'investissement et 2,5 M€ de dépenses de fonctionnement



Action 1 - Un centre de ressources pour animer et outiller les adhérents du SMO (11,7 M€ sur 3 ans)

Le **centre de ressources** a pour ambition de renforcer l'outillage du bloc local en équipements informatiques et d'accélérer le développement des usages numériques innovants par les communes et les EPCI. Son coût total est estimé à **11,7 M €** réparti en 2 sous actions :

- **Animation territoriale (0,4 M€)** : Afin de favoriser l'innovation dans les territoires, il est envisagé d'acquérir une plateforme d'animation et de mobiliser un agent à mi temps ; cet agent serait appuyé par une AMO (100 jours par an)
- **Une prestation intégrée d'infogérance mise en oeuvre par le biais d'une Centrale d'achat (11,3 M€)**, de manière à rationaliser et mettre en cohérence l'équipement digital des adhérents du SMO ENN.

Action 2 - un projet mutualisé de vidéoprotection départementale au service des adhérents du SMO.

La **vidéoprotection départementale** constitue une action présentant une synergie forte avec le projet de fibre optique porté par ENN. Son coût total est estimé à **13,2 M €** réparti en trois postes de dépenses :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil et diagnostic** : 1,7 M€
- **Équipements** (mâts, caméra, électricité) : 9 M€
- **Réseau fibre** : 2,5 M€

Action 3 - Répondre aux défis des déserts médicaux en facilitant les projets de télémédecine.

Le coût total de cette action est estimé à **0,8 M€** réparti en trois postes de dépenses :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil et diagnostic** : < 0,1 M€
- **Équipements** : 0,7 M€ (une dizaine de cabines de télémédecine sur le territoire)

- Réseau fibre : < 0,1 M€

Action 4 - Réduire les consommations du parc immobilier des adhérents d'ENN. (GTB).

Ce démonstrateur s'appuyant notamment sur l'Internet des Objets s'inscrit dans une démarche de transition écologique des adhérents du SMO ENN. Son coût total est estimé à **2,4 M€** réparti en 5 postes de dépenses :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil et diagnostic : 0,2 M €
- Déploiement d'infrastructures : 1,3 M €
- Matériels: 0,4 M€
- Développement de logiciels : 0,5 M€
- Formation : < 0,1 M €

6.2. Appétence des différents profils de collectivités locales pour chaque action

Les collectivités de l'Eure peuvent être réparties en trois catégories :

- Les **communes de moins de 1000 habitants** (465 communes), sans moyens opérationnels conséquents sur le numérique, et qui consommeront des services "clés en main".
- Les **communes de plus de 1000 habitants** (120 communes) : ces communes ont déjà un certain niveau d'équipements et de services numériques, elles privilégieront une offre numérique à la carte
- Les **EPCI** (13 ECPI) : ils souhaitent être assistés pour assurer la promotion de nouveaux usages auprès de leurs communes.

Les cibles de chaque action pour ces grands groupes sont les suivants:

	Communes < 1000 habitants	Communes > 1000 habitants	EPCI
Action 1 - Centre de ressources	X	X	X
Action 2 - Vidéoprotection		X	X
Action 3 - Télémédecine			X
Action 4 - Démonstrateur IoT	X	X	X

6.3. Financement des différentes actions

La répartition du financement des différentes actions dépend des futurs statuts de l'Agence départementale du numérique. Compte tenu des compétences actuellement du SMO et des retours d'expérience des différents SMO "Fibre" ayant engagé une diversification de leurs activités, la répartition suivante est envisagée :

	Agence départementale du numérique (ENN)	Adhérents de l'Agence (ENN)	Financement externe
Action 1 - Centre de ressources	Volet animation territoriale ~ <u>0,4 M€</u>	Volet centrale d'achat* (infogérance et autres services numériques) ~ <u>11,3 M€</u>	Région Normandie (à investiguer)
Action 2 - Vidéoprotection	Suivi, coordination (budget intégré dans l'animation territoriale)	Volet Centrale d'Achats* (mâts, caméras, électricité fibre...) ~ <u>6,5 M€</u>	Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance : jusqu'à 50 % des dépenses prévisionnelles ~ <u>6,5M€</u>
Action 3 - Télémédecine		Volet Centrale d'Achats* (cabines de télémédecine, fibre) ~ <u>0,8 M€</u>	AAP ARS Normandie "Mise en oeuvre des dispositifs de télésanté" : 6000€ par établissement équipé ~ <u>60 k€</u>
Action 4 - Démonstrateur IoT	Maîtrise d'ouvrage du projet ~ <u>1,2M€</u>		AAP "Territoires intelligent et durable" : jusqu'à 50 % des dépenses éligibles <u>1,2M€</u>
TOTAL	~ 1,6 M€	~ 18,6 M €	~ 7,8 M €

**Montage et animation de la centrale d'Achats à mettre en oeuvre par la future Agence du Numérique (budget estimé à 200 k€ en plus sur la période)*

7. Les principes de mise en oeuvre de la stratégie numérique de l'Eure

La SDUN s'appuie sur des modalités de mise en oeuvre qui permettent sa traduction opérationnelle :

- La gouvernance de la stratégie
- Les modalités d'intervention en ce qui concerne les projets et les expérimentations
- Un fonds dédié au financement des projets et des expérimentations
- Les conditions et modalités d'évaluation de la stratégie et des projets

7.1. Une gouvernance de la stratégie numérique de l'Eure

Eure Normandie Numérique souhaite poursuivre la démarche de mobilisation des intelligences collectives et d'initier une gouvernance partenariale pour la mise en oeuvre de cette stratégie

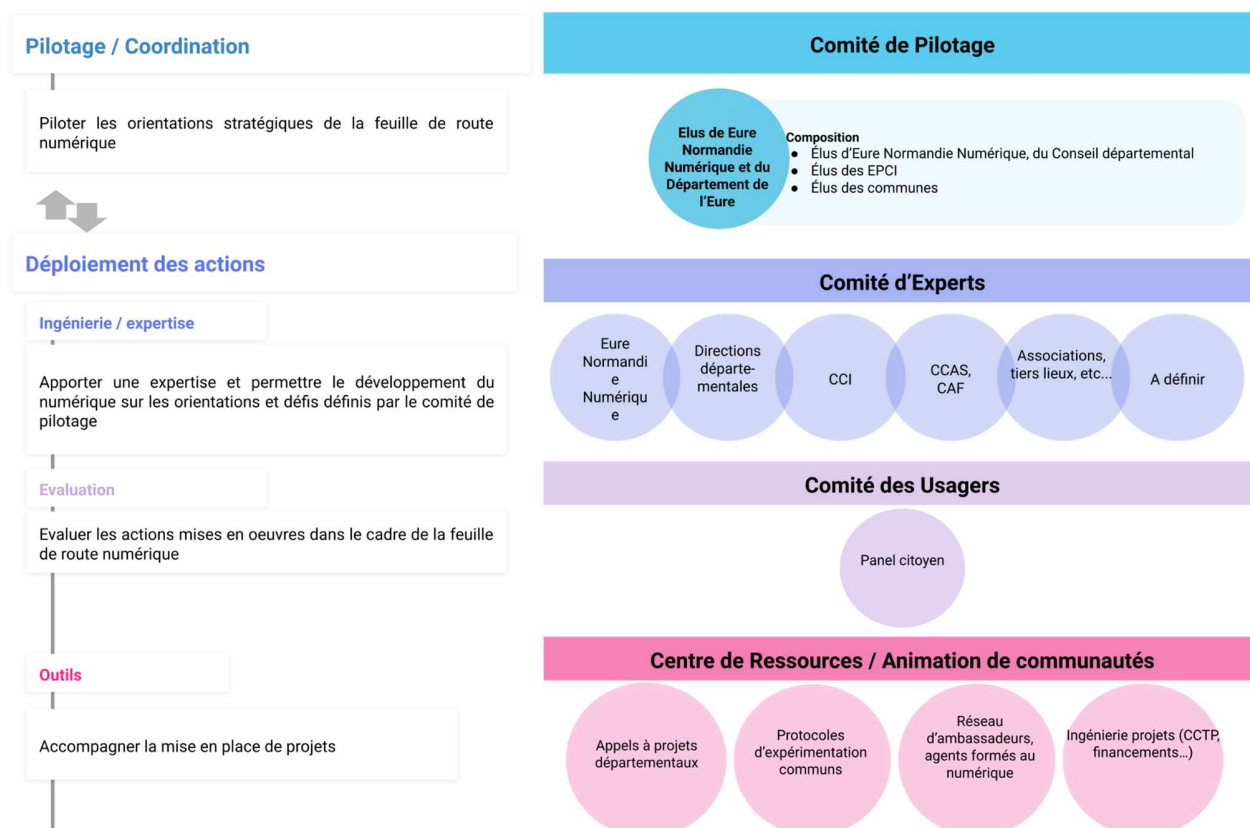
Cette organisation collective doit permettre de piloter efficacement le développement des projets.

Cette gouvernance verrait l'Agence du Numérique de l'Eure endosser un rôle de pilote et de coordinateur d'initiatives s'inscrivant en réalisation des objectifs de la stratégie.

Pour permettre un pilotage efficace et opérationnel en matière d'innovation, l'architecture de gouvernance pourrait s'articuler en trois strates complémentaires :

- Un niveau politique décisionnaire réuni au sein d'un **Comité de Pilotage**.
- Une gestion plus opérationnelle réunie au sein d'un **Comité d'Experts** (groupe ouvert).
- Un suivi et une évaluation des actions réunis au sein d'un **Comité des Usagers** (groupe ouvert).

Le Comité de Pilotage mis en place, il sera ensuite chargé de définir les instances opérationnelles de gouvernance. La constitution d'un Comité d'Experts et d'un Comité des Usagers sont détaillés dans les parties suivantes forment une proposition d'organisation, à faire évoluer et valider par le Comité de Pilotage.



L'organisation de cette gouvernance vise à favoriser l'innovation ouverte, la co-construction, l'intelligence collective pour permettre l'émergence de projets et solutions innovantes répondant aux défis du territoire. **Cette gouvernance doit faire vivre sur le temps long la démarche d'élaboration de la feuille de route numérique territoriale** et orienter la vision stratégique / les nouveaux projets en fonction des besoins.

7.2. L'échelon de pilotage et de coordination

Composé d'élus du Conseil départemental de l'Eure et d'Eure Normandie Numérique, le comité de pilotage guidera et donnera un cap à la mise en œuvre de la SDUN. Il aura la charge de veiller à l'accompagnement et au suivi des vagues d'innovations sur le territoire eurois. Son rôle, primordial, consistera ainsi à :

- Valider et arbitrer les propositions de projets innovations à mettre en œuvre émises par le Comité d'experts de la SDUN ;
- Suivre et évaluer opérationnellement les projets mis en œuvre grâce à des indicateurs de suivi ;
- Arbitrer l'allocation des ressources annuelles et le bien-fondé des projets proposés.

Ce comité de pilotage regroupera l'ensemble des élus du territoire départemental et sera réuni à une fréquence trimestrielle :

- Elus du Département ;

- Élus d'Eure Normandie Numérique ;
- Élus des EPCI ;
- Élus des communes.

7.3. Les échelons opérationnels proposés, en appui du pilotage

7.3.1. Les décisions du Comité de pilotage seront éclairées par un Comité d'experts

Le Comité d'experts sera constitué des chambres consulaires (CCI, CMA, CA), de certaines directions du Conseil départemental de l'Eure, de la CAF, de CCAS. Cette liste n'est pas exhaustive, et les différents acteurs du territoire pourront devenir membre ponctuellement de ce comité, afin de mobiliser les interlocuteurs adaptés à chaque projet.

Sa mission principale sera d'apporter un avis d'expert sur les grandes thématiques de la feuille de route, sur le plan technique mais aussi sociétal en apportant un regard avisé sur le développement du numérique et ses impacts sur la société.

Il proposera une mise en œuvre des actions et des projets retenus par le COPIL

7.3.2. Un Comité des usagers pourra être mis en place afin d'évaluer les actions de la feuille de route numérique

Le Comité des usagers du numérique, constitué d'un panel de citoyens, aura un rôle consultatif (au même titre que le Comité d'experts) et sera animé par des agents d'Eure Normandie Numérique. Il permettra aux citoyens de participer à la construction de nouveaux usages et services numériques et le pilotage de l'innovation menée par Eure Normandie Numérique.

A terme, le Comité des usagers du numérique sera pour Eure Normandie Numérique un moyen d'améliorer de façon continue la qualité de vie de ses usagers et d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des innovations qui leur seront proposées.

Pour garantir la représentativité du panel citoyen, un tirage au sort et une sélection des profils seraient mis en œuvre. L'objectif est donc de faire reposer le comité des usagers sur un panel représentatif de l'ensemble des catégories socio-économiques du département.

7.4. Un dispositif d'évaluation et de suivi

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion numérique et pour assurer le suivi des différentes vagues d'innovations déployées, un dispositif d'évaluation des actions et des projets sera établi. Ce dispositif doit permettre d'identifier et effectuer les ajustements nécessaires, de capitaliser sur chaque expérience, et ainsi d'assurer un développement optimal et pérenne du numérique au profit de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette composante évaluation de l'action publique en faveur du numérique repose sur plusieurs indicateurs de référence, qui permettront de mesurer l'influence de la stratégie sur les politiques publiques. Ces indicateurs répondent à un référentiel « SMART », à savoir :

- **Spécifique** : formule un indicateur précis et accessible, pour qu'il puisse être exploité par toutes les parties prenantes, des décideurs publics aux acteurs du terrain ;

- **Mesurable** : d'une manière aisée et cohérente à l'échelle départementale, intercommunale et communale en se basant sur ce qui a déjà été entrepris et ce qu'il reste à entreprendre ;
- **Atteignable** : en ayant la certitude qu'il est possible de mener à bien l'objectif fixé, avec les compétences et les moyens mobilisables par le Département et ses partenaires ;
- **Réaliste** : approprié à la réalité du territoire et à l'échelle de ses enjeux et de ses défis et permettant de contribuer à la connaissance du territoire ;
- **Temporel** : délimité dans le temps, afin de fournir une indication temporelle et qu'il puisse être comparé dans le temps.

7.5. Calendrier de mise en oeuvre

L'objectif est de mettre en oeuvre les 4 actions prioritaires de la SDUN selon le calendrier suivant:

Des études d'initialisation des projets à lancer début 2023

	Année 1				Année 2				Année 3			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Centre de Ressources												
Mise en place d'une plateforme pour l'animation												
Mise en place de la centrale d'achats												
Vidéoprotection départementale												
AMQ, conseil et diagnostic												
Pose caméras												
Raccordement fibre												
Télémédecine												
Etude de faisabilité - Définition des besoins et plans d'actions												
Déploiement des cabines												
Raccordement fibre												
Démonstrateur IoT pour la GTB												
Réalisation d'une étude de faisabilité, benchmark, rédaction des pilotes du marché et attribution du marché pour la fourniture de la plateforme et des liens de transmission												
Audit cybersécurité de la plateforme												
Déploiement d'infrastructures												
Acquisition des gateways et serveurs IoT												
Pose et implémentation des gateways												
Interconnexion												
Acquisition et déploiement des premiers capteurs prioritaires par le SMO												
Acquisition et déploiement de la plateforme IoT												
Formation												

7.6. Une évolution nécessaire de la mobilisation des ressources humaines au sein du SMO

Pour enclencher son évolution en Agence du numérique et pour évoluer vers une nouvelle offre de services, Eure Normandie Numérique peut avoir recours à 4 leviers complémentaires.

Comment mobiliser les nouvelles compétences nécessaires ?

4 leviers complémentaires



Premièrement, Eure Normandie Numérique pourra s'appuyer sur des fonctions déjà présentes et pourra développer son expertise sur certains secteurs. A ce stade, Eure Normandie Numérique dispose de plusieurs types de compétences en interne : administratives (comptabilité, assistance de direction, de gestion), responsable technique, chargé de projet, technicien réseaux, chargé de communication, fonction de management.

Le service technique du SMO sera maintenu dans la mesure où la SDUN prévoit le développement de nouveaux projets d'infrastructures, les métiers évolueront toutefois pour répondre aux impératifs techniques de ces nouveaux projets (ex: vidéoprotection).

Le service administratif/support sera lui aussi maintenu pour soutenir les nouvelles activités du SMO.

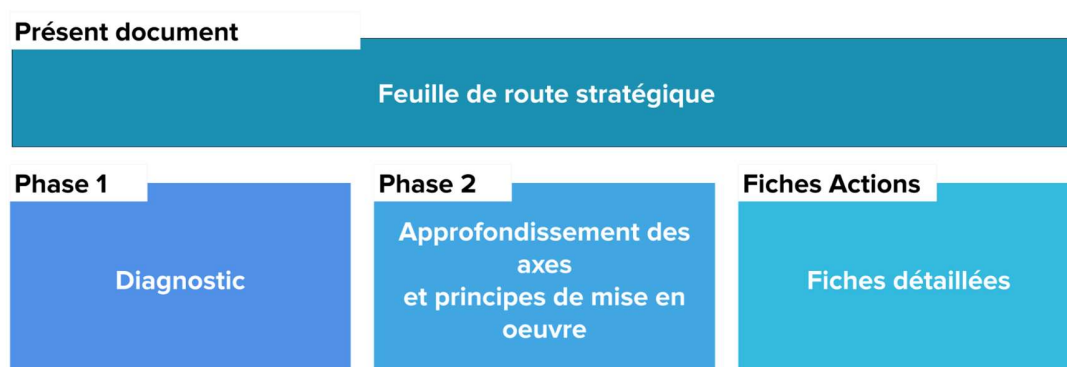
En ce qui concerne les projets nécessitant des compétences nouvelles, à ce stade, il est envisagé :

- D'une part de privilégier une démarche de *outsourcing* (externalisation), pouvant ainsi mobiliser les leviers suivants :
 - Engager des partenariats ;
 - S'appuyer sur des AMO et des prestataires.
- D'autre part de recruter et ou mobiliser les ETP suivants pour le centre de ressources
 - Sur le volet animation territoriale : 0,5 ETP
 - Sur le volet centrale d'achat : 1 ETP

L'Agence se positionnera comme gestionnaire et animateur des services proposés : elle aura vocation à porter les demandes des élus, à analyser l'existant pour identifier des solutions et des prestataires répondant au besoin des collectivités.

8. Annexes

8.1. Architecture des livrables



L'ensemble des livrables sont disponibles dans le centre de ressources présenté ci-dessous (annexe 5.2)

8.2. Un site Internet dédié à la diffusion des travaux réalisés



La feuille de route



Ce site internet, disponible en cliquant sur l'image ci-dessus, constitue la première ébauche du centre de ressources.

Il présente l'ensemble des documents produits au cours de l'élaboration du SDUN. Il aura vocation à être enrichi au cours de la mise en œuvre de la stratégie du SDUN. Cet espace permettra de centraliser :

- Les outils et référentiels communs à destination des porteurs de projet ;
- Les retours d'expériences opérationnels sur les projets réalisés ;
- Le suivi des protocoles d'expérimentation et d'évaluation des projets ;
- Les éléments de communication permettant de favoriser la collaboration des acteurs et de faire émerger une culture commune de l'innovation.

8.3. Base documentaire

Les différents documents produits et échanges réalisés durant l'élaboration du SDUN sont listés ci après.

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

- Diagnostic territorial de l'Eure (.pptx)
- Synthèse du diagnostic de l'Eure (.pptx)
- Questionnaires
 - Collectivités : 100 réponses
 - Syndicats : 15 réponses
 - Acteurs privés: 160 réponses
- Compte rendu des focus groups en ligne avec les EPCI (.pptx)
- Compte rendu des entretiens réalisés (.docx)
- Compte rendu de l'atelier en présentiel avec les EPCI
- Compte rendu de l'atelier avec les agents du SMO

Phase 2 : Feuille de route

- Feuille de route stratégique (.docx)
- Fiches-actions (.docx)

Réunions de pilotage pour l'élaboration du SDUN

- Réunion de lancement (02/04/2021)
 - Support de présentation (.pptx)
 - Relevé de décisions (.docx)
- Cotech de présentation du diagnostic (27/07/2021)
 - Synthèse du diagnostic (.pptx)
 - Relevé de décisions (.docx)

Commission Usages Numériques SMO (28/04/2021)

- Support de présentation (.pptx)
- Relevé de décisions (.docx)

43, rue des Meuniers, 94 300 Vincennes, France

01 49 57 05 05 | www.tactis.fr